**COLLECTIF BIOETHIQUE ET CATHOLIQUE**

contact@bioethiquecatholique.fr

[www.bioethiquecatholique.fr](http://www.bioethiquecatholique.fr)

 A son Éminence le Cardinal Sarah

 **Congrégation pour le Culte divin et la discipline des Sacrements**
Piazza Pio XII, 10

 00193 Rome Italie

**Lettre ouverte au Saint Père et à Son Éminence Mgr Sarah**

Copie : Mgr Rivière, évêque d’Autun, Mgr Séguy, évêque émérite d’Autun

**Objet : l’heure n’est-elle pas venue pour l’affirmation expresse de l’animation immédiate ?**

Très Saint Père, Votre Éminence,

Le Peuple de Dieu a adressé depuis bien des années des suppliques à Rome, pour que l’Église se prononce expressément sur l’instant de la création de l’âme spirituelle par Dieu dans le processus embryonnaire.

Notre lettre ouverte voudrait actualiser l’immense urgence d’une définition claire de l’animation immédiate, face au non-dit de sa position actuelle interprétée partout, à tort, comme une acceptation des tenants de l’animation tardive.

L’heure est venue pour la catholicité du monde entier d’adresser une lettre suppliant le Saint Père afin d’obtenir que l’Église se prononce expressément sur l’instant exact de l’animation de l’homme par le Créateur.

Éminence, nous nous permettons de faire le point sur cette question de nécessité et d’importance :

1. **Premier fait** : l’Église ne se prononce pas à ce jour sur la question de l’animation immédiate. Evangelium Vitae N°60 et toutes les études énoncées par les dicastères sur cette question indiquent que l’Église ne se prononce pas dogmatiquement sur l’instant exact de l’animation immédiate.

Tout théologien, tout croyant peut donc exprimer tranquillement son opinion de catholique comme étant celle de l’animation tardive.

Cela a été le cas d’une quantité considérable de pseudos théologiens et de pseudos philosophes de confession catholique s’appuyant sur l’absence totale dans l’Église d’une telle définition.

1. De par ce premier fait, à chaque fois que le législateur, au niveau de l’ONU, au niveau de l’Europe, ou des nations, est venu interroger l’Église, les représentants de l’Église ont bien été obligés d’indiquer que cette dernière ne s’exprimait pas expressément sur cette question et se contentait de dire qu’il fallait traiter la réalité embryonnaire primordiale « COMME SI » il s’agissait d’une personne humaine. Proposant seulement qu’il fallait traiter cette réalité embryonnaire en croissance « comme portant cette dignité », même si l’âme immortelle n’était pas encore créée par Dieu.
2. **Deuxième fait** : Le législateur a dans la pratique de ses avancées, étudié, préparé et élaboré le cadre des limites que la loi devait établir sur la liberté de recherche sur les cellules souches embryonnaires … à partir de cette vacuité, sur la base avouée de ce vide de l’expression dogmatique de l’Église elle-même.

Il a donc donné libre cours à toutes les recherches possibles et ouvert toutes sortes de dérogations pour libéraliser en vue du clonage humain en particulier, le travail sur les cellules souches embryonnaires, en particulier celles permettant dès les années 90 la congélation et la création jusqu’à sa constitution de clones humains jusqu’à différents stades tardifs comme celle correspondant à l’heure de la nidation de l’embryon.

Ainsi, par exemple, le clonage de l’homme en sa création a été autorisé (cad ni interdit, ni pénalisé) dans le monde entier sur la seule base, en France notamment, de cette expression vide de la doctrine de l’Église.

1. Si l’animation immédiate n’existe pas comme doctrine enseignée par le Magistère, les fidèles ont pourtant conscience qu’elle constitue la pensée de l’Église … le sens de la foi tenant en elle cette certitude infuse à la suite de la pensée de St Jean-Paul II.
2. Le législateur et les cercles de bioéthique interrogeant les représentants de l’Église et certains de ses penseurs ont donc pris acte que dans l’Église catholique on considère qu’il n’y pas d’âme spirituelle avant un certain temps… plus tardif … réputé être variable selon les opinions de ces derniers.
3. Ils ont certes compris que l’Église demandait cependant de faire comme si l’âme spirituelle était créée par Dieu immédiatement (au génome), comme si elle y existait, même si elle n’y existait pas encore !
4. Le législateur a de fait pris acte de ce vide d’expression métaphysique et compris la leçon : cette réalité embryonnaire était ainsi réputée portée vers un jour futur où elle va être porteuse du poids ontologique d’une âme spirituelle créée par Dieu. Il ne s’estime dès lors pas porté à suivre le « comme si » de la position morale de l’Église comme allant dans le sens de la considération ontologique de la personne.
5. Les États laïcs considèrent que l’on ne peut pas faire une loi en fonction de la foi mais en fonction de la vérité métaphysique, ontologique, du réel humain. Il ne se sentent pas obligés par la position de l’Église qui donne une valeur morale à une réalité qui n’a pas de fondement ontologique.
6. Pour toutes ces raisons, il est strictement impossible à un législateur de bonne volonté de légiférer pour considérer la question oubliée de l’avortement dans les premiers jours, (le stérilet supprime plus de 1 milliard d’enfants vivants par an, et la pilule du lendemain au moins 100 millions).
De même, il n’est plus possible d’aborder avec les bons outils la question de l’abomination du clonage de l’homme, Transgression Suprême, sur fond de création exponentielle d’embryons pour l’industrialisation intégrant comme une victoire la production (avec suppression ou non) d’embryons en éprouvette y compris aujourd’hui conçus par fécondation de gamètes artificielles cultivées à partir de cellules germinales des dits embryons « dits disponibles » et d’êtres clonés.
7. Surtout, et plus grave : la pastorale sacramentelle s’en trouve elle-même empêchée et arrêtée dans son devoir de charité à appliquer les mérites du Christ  aux plus petits des tout-petits (***Mathieu 25, verset 40***) : les enfants non-nés !
Elle ne peut évidemment pas le faire tout en avouant ne pas pouvoir dire si ces enfants de Dieu existent ou n’existent pas encore avec une âme créée par Lui.

En l’occurrence cette non définition de l’animation immédiate par l’Église interdit au Dicastère des Sacrements d’établir un chemin de grâce qui puisse les atteindre validement en raison du pouvoir des clés, et leur procurer le secours nécessaire qui correspond à leur état d’attente : ces enfants ayant trouvé la mort dans les délais qui concernent précisément l’absence totale de la définition de l’Église sur leur existence ou leur non existence. On ne peut donc pas encore aujourd’hui porter secours à ces enfants dont la Commission Théologique Internationale de Rome a déclaré qu’ils ne peuvent pas voir s’ouvrir pour eux la perspective du Ciel de la Vision tant que l’Église ne se les incorpore pas - dans le cadre de qui pourrait être par exemple l’Eucharistie - dans une grâce de justification qu’ils n’ont jamais pu recevoir par le Baptême.

1. Pour tous ces motifs, nous voulons apporter à votre attention **un troisième fait** :

Si l’Église a été à tout le moins retardée pour donner une définition expressive de l’animation immédiate, elle ne le fut qu’en raison du rôle qu’a joué une autorité incontestée en son sein pour l’approche de cette question en Métaphysique.
Pendant trente ans cette dernière soi-disant autorité a paralysé Rome et le monde, dominant les discussions au niveau international, les comités de bioéthiques laïcs, l’Académie des sciences de Paris par exemple, et bien d’autres, affirmant faussement que philosophiquement, métaphysiquement elle pouvait apporter une preuve indiscutable de l’animation tardive. Il faut dire hautement et faire savoir que cette démonstration n’a jamais existé. Cette autorité spéculative faussement et frauduleusement écoutée dans le monde entier et à Rome n’est autre vous le savez que l’autorité du père Marie Dominique Philippe et de ses « métaphysiciens » : Ils se sont opposés frontalement à l’Évangile de la vie pour aller dans le sens contraire de l’animation immédiate.

1. Instant de l’animation : temps et lieu donné à l’Eglise
Le Saint Père a signé avec le Pape Cyrille à Cuba un engagement commun à la défense du fondement de la Vie, terme précis et formule consacrée faisant mémoire de la pensée de saint JP II sur l'animation immédiate dans sa déclaration du 24 février 1998 : « Le corps originel de l’homme a une dignité ontologique qui trouve son fondement dans l’âme spirituelle qui imprègne et vivifie le génome ».
L’instant de l’apparition du génome a donc été désigné par cette affirmation parfaitement claire pour marquer le temps et le lieu exact de la création de l’âme immortelle dans son union substantielle avec le corps...
2. En France comme à Rome, chacun sait que c’est la Congrégation des frères de Saint Jean qui a empêché que le Magistère de l'Église rende expressive cette pensée de saint Jean-Paul II ; elle a imposé au monde que la théorie de l’animation tardive était indiscutable en «Sagesse», et passé outre la déclaration du Saint Père au motif qu’il était « incapable de savoir ce qu’était un fondement en Métaphysique » (Alethia 14, dec.1998, page 150).
Aujourd’hui, le Saint Père en la personne du pape François a répondu à leurs prétentions indues. Il a fait exploser en plein vol leur crédibilité et la nature perverse de leur formation spéculative, laquelle s’est révélée être une formation métaphysique de la personne aboutissant à l'esclavage sexuel. Voici aujourd’hui dénoncé par lui devant tous le fond pervers de leur formation et la nature de leur autorité.

Voici donc l’obstacle principal sinon unique à la pensée de St Jean Paul II écartée sans ambiguïté.

1. Le Pape François dans l’avion de retour d’Arabie Saoudite a donc eu le courage, à la suite dit-il du pape Benoit XVI, de révéler au monde que la formation spéculative proposée par cette Congrégation était une anti-formation, une formation métaphysique inversée proposant une métaphysique perverse de la personne.
2. Ouvrir les portes du Ciel à tous les êtres humains créés : c’est a contrario déclarer avec St Jean-Paul II et Benoit XVI l’animation immédiate.

Sa démonstration explicite et sa définition expressive rentre dans ce cadre.

Par le fait même, désormais, les enfants non-nés voient s’ouvrir une porte pour leur réintégration en puissance à la fécondité de l’Église.

1. Une démonstration métaphysique et philosophique a en effet été développée de manière démonstrative in-renversable par induction analogique synthétique pour établir ladite animation immédiate.

Non seulement, désormais solidement établie par démonstration métaphysique de la Mémoire en philosophie, et par prolongement en Théologie spéculative, elle fut proposée aux dicastères romains, à la Doctrine de la foi depuis 2001, mais a toujours été gardée en attente en raison de l’autorité admise et prioritaire de la démonstration inexistante de l’animation tardive des « pseudo-métaphysiciens ».
Rome, ses Dicastères et par suite le monde entier dans ses cercles de bioéthique a suivi, on se demande pourquoi, cette démonstration de l’animation tardive comme étant incontournable avec toutes les implications évoquées plus haut.

1. Il n’y donc plus aucune raison aujourd’hui, et c’est l’objet de la présente démarche, que le Pape ne prononce pas, à propos des origines de l’homme de manière expressive, et rapidement, l’animation immédiate comme étant la pensée juste spéculative métaphysique et théologique à la face du monde entier.
2. Très Saint Père, Éminence, pourquoi nous adressons nous à vous dans le cadre du Dicastère des Sacrements ? C’est parce que l’Église de Rome devrait prononcer d’abord pour des raisons pastorales évidentes, et avec autorité Magistérielle, que l’animation est immédiate. Si un Décret émanait de la Congrégation des Sacrements, avec l’accord du Saint Père, il facilitera d’autant par suite son acquiescement à la Doctrine de la foi… C’est bien, en effet, la CTI qui l’a suggéré et demandé aux responsables de la Pastorale et aux théologiens de la pratique des sacrements… Par cette voie, l’Église doit pouvoir apporter sa réponse divine aux enfants qui crient vers Elle (***Apocalypse 6, versets 9-11****).*Et pour que, désormais, l’Église puisse reconnaître ces enfants comme les siens (« *Une robe blanche fut donnée à chacun d’eux »)* dans l’application des Mérites du Christ à travers les sacrements et leurs fruits : application ouverte dans son souci pastoral légitime vis à vis des embryons dès lors qu’ils existent dès la première cellule, conformément à ce qu’a affirmé Saint Jean Paul II dans une définition non dogmatique à l’Académie pontificale pour la vie.
3. **Quatrième fait** : S’appuyant sur les points précédents, on pourra établir dans le cadre de la discipline sacramentelle la possibilité d’y intégrer une évocation spécifique, adaptée aux enfants non nés pour ne pas les laisser sur le bord du chemin en faisant comme le mauvais samaritain, comme le mauvais pharisien, comme le mauvais théologien et comme le mauvais prêtre qui passe vite de l’autre côté de la route pour ne pas aller au secours des embryons qui représentent plus de 10 millions d’avortements par jour dans le monde.

Le jour est venu où votre Éminence et vous, Très Saint Père, vous pouvez vous pencher efficacement sur ces pauvres, ces plus petits des pauvres (***Mathieu 25, versets 40&45***), les plus crucifiés, les plus innocents, les plus assoiffés de l’application des mérites de notre Seigneur Jésus Christ, encore présents sur la terre dans le temps de l’Église, conformément aux affirmations cette fois-ci expressives de la Commission Théologique Internationale…

Tant que nous ne le ferons pas, l’Église continuera à affronter une tempête qui ne s’est pas déclenchée sans Elle.

Le jour où l’Église toute entière leur ouvrira cette Fécondité sous le sceau du pouvoir des clés du Saint Père, Elle pourra retrouver sa route sans obstacle au milieu de la tempête d’aujourd’hui : Elle passera librement les portes qui permettent sa victoire finale infailliblement révélée, son parcours invincible au milieu des embuches de l’esprit de ce monde et du démon.

**Résumé : Tant que l’animation pouvait être réputée tardive, l’Eglise ne pouvait pas porter justification et grâce à des enfants sans savoir s’ils ont reçu la vie, ni quand.**

Dans la prière et l’espérance, nous vous prions d’accepter, Très Saint Père, et Votre Éminence, l’expression de notre filiale fidélité.

Le Collectif bioéthique et catholiques, le 3 mars 2020

**Annexe 1 : Vision synthétique sur la démonstration métaphysique de l’animation immédiate**

**Schéma 15** : **schéma de travail pour un document officiel de l’Eglise Catholique**élaboré pour le Pape Jean-Paul II en janvier 2001 sous l’autorité de l’**Institut Nazareth**Réédité et envoyé au le Pape Benoit XVI en 2012... Rédaction : P. Patrick de Vergeron, fj ( diocèse d’Autun )

Sommaire du schéma,
suivi de l’extrait n.9 : Démonstration philosophique de l’animation immédiate

**Thématique : de l’enseignement éthique à l’approche ontologique sur l’origine de la vie humaine**

1- La sponsalité, premier élément du principe ontologique ( pour établir le poids ontologique de l’unité sponsale qui prédispose l’intervention créatrice de Dieu )

2- Humanité́ intégrale, communion des personnes, image et ressemblance de Dieu appelant l’instant et la gratuité de la procréation

[ but de ces deux chapitres : établir la réalité́ de l’existence du poids ontologique de l’unité́ sponsale, comme de la constatation de son support corporel : l’intention procréatrice de la rencontre des chromosomes paternels et maternels, jusque dans le zygote, avant la mise en place de l’unité́ biologique du nouveau génome ]

3- Comment l’Église entend et a toujours écouté́ cette interrogation ontologique, dans une herméneutique adaptée aux connaissances de son temps et à son contexte culturel, posant cependant toujours l’instant de la conception comme origine de l’union substantielle de l’âme et du corps.

4- Rappel des implications à dimension spéculative et doctrinale des récents enseignements de l’Église, quant à la question de l’animation immédiate

[ but de ces deux chapitres : montrer que l’attention portée sur l’instant de l’animation a toujours été́ historiquement associée à la reconnaissance du premier moment où l’on peut déterminer la différentiation sexuelle du nouvel être : la signification sponsale du corps, critère d’attention ontologique ]

5- Le sens de la Foi reste attentif aux récentes découvertes scientifiques, y découvrant une possibilité́ nouvelle de préciser la doctrine de la vérité́ sur l’homme avec la lumière de Dieu

[ but de ce chapitre : montrer que l’Église n’ignore ni les questions, ni les objections d’ordre épistémologique, que se posent les scientifiques ; elle a pu y répondre en chaque point, en particulier la durée très ponctuelle de vie du premier génome et la mise en route immédiate du dynamisme du génotype ] [ montrer qu’il n’y a jamais de destruction ni rupture du code initial mais amplification sans disparition des données transmises par les parents ]

6- L’inquiétude du monde de la pensée et de la culture, et son expression devant ce que l’on pourrait appeler l’agression de l’aveuglement positiviste et du biopouvoir contre l’humanité́

7- L’humanité́ devenue orpheline du Droit, exprime également une angoisse collective compréhensible face à la montée d’un nouvel eugénisme démocratique, après l’horreur vécue au 20ème siècle d’un eugénisme d’État

8- La responsabilité́ politique est ainsi confrontée à un défi d’ordre ontologique, écoute des appels à la communication de nouveaux repères pour la décision responsable aux sages de ce monde et aux représentants des religions

[ but de ces trois paragraphes : établir l’évidente inquiétude et attente des responsables, penseurs, juristes, anthropologues, et hommes politiques, et leurs attentes implicites et explicites d’une clarification propre à la dimension ontologique, transcendantale, et théologique des questions que la bioéthique ne peut leur apporter ]

9- **La lumière probante d’une science philosophique de la dimension transcendante humaine : quelques jalons pour un éclairage définitif de sagesse métaphysique.**

[ jalons pour une lumière de sagesse naturelle : la philosophie, l’approche métaphysique ; but : l’existence de voies philosophiques probantes largement suffisantes pour poser l’instant, le lieu et l’existence de la Source transcendantale de la vie humaine ; montrera que, plus que la Vie, c’est cette Source sacrée et le Créateur qui sont désormais agressés par la Culture de Mort ]

10- Appel de l’Église à une union profonde de toutes les représentations religieuses, sur la base de leurs convictions internes : jalons pour une exposition commune des vérités révélées dans les commandements de Dieu et dans la foi au Dieu Père et Créateur de l’Homme.

[ Éléments d’exégèse biblique apportant une lumière sur la création de Dieu dans le processus de la vie, aptes en tant que telles à emporter l’assentiment des religions du Livre]

11- L’expression du Magistère et du sensus fidei s’inscrivant dans cet effort commun.

12- Application à la question urgente posée par la question angoissante de la légalisation ouverte de la production d’humains par clonage : forme évidente d’Abomination contre Ce qu’il y a de plus sacré dans le monde.

[ but principal du document : construire une Arche d’Alliance devant le Déluge de désolation qui se prépare à cause des projets de légalisation du clonage, réunir la famille humaine internationale et religieuse se solidarisant par Amour à la présence du Créateur dans le Saint des Saints du Corps de l’homme où il se manifeste comme Père : la première cellule ]

**Extraits du § 9-**

**La lumière probante d’une science philosophique de la dimension transcendante humaine** Quelques jalons pour un éclairage définitif de sagesse métaphysique.

Démonstration par les 5 voies : induction analogique synthétique

1 / Voie d’accès philosophique à la démonstration de l'existence d’une opération spirituelle propre au nouvel être par la Mémoire ontologique, prolongement des affirmations du Concile Vatican I sur la démonstrabilité́ philosophique de l’existence d’un Être Premier Créateur de tout ce qui existe...

L’existence de la Memoria Dei augustinienne est une donnée anthropologique que l‘approche métaphysique ne peut qu’établir comme nécessaire après la démonstration rationnelle de l’existence du Créateur, et de la création de l'âme humaine par Dieu. Le génome, mémoire génétique, [statim ut materia est disposita per alterationem précedentem, forma substantialis aquiritur materiae, Ia IIae, Q.11, a.3, 7,co.] ), est bien le constituant d’un corps formé requis pour l’animation spirituelle directe de cette mémoire.).

On propose ici une induction analogique synthétique sur la nécessité́ de l’actuation spirituelle de cette memoria dès le génome.

2 / L’analyse de l’acte premier d’Aristote confirmera cette démonstration : les principes aristotéliciens s’appuient désormais sur un réel qui discerne très clairement le génotype (dynamique autonome et parfaitement organisée du génome) du phénotype (dynamique organisée de l’embryon morphologiquement repérable) dans une approche systématique qui relève de l'épistèmé philosophique et qui montre bien que la différence pratique entre l'embryon précoce et le fœtus tardif est en fait quantitative et non qualitative. Dans un langage métaphysique, le génome est à son déploiement dans l'organisation phénotypique ce que l'acte premier est à l'acte second. Et la métaphysique d'Aristote devient une ressource autorisée pour exprimer cet acte intermédiaire entre puissance et acte achevé́ : la distinction entre acte premier et acte second : Parler d'une différence entre l'humain d'un côté́ et la personne de l'autre : un dualisme tout à fait inadmissible.

Nous affirmons donc que l'organisation génomique est à sa traduction phénotypique ce que l'acte premier est à l'acte second, et non ce que la puissance est à l'acte.
Bon nombre de formulations contemporaines sont en définitive ambiguës lorsqu'elles parlent de potentialité́ du zygote en camouflant la vérité́ sur son organisation actuelle. Nous pouvons dire qu'au sein du déploiement d'un même processus, l'acte second exprime l'acte premier et en réalise l'intime finalité́. La différence des deux types d'actes n'est donc pas de nature, mais de degré́. Et tous les apports de l'embryologie et de la génétique nous montrent à quel point le génome est ontologiquement orienté vers son expression phénotypique.

Aristote, dans sa définition de l'âme, dit non seulement qu'elle est acte mais qu'elle est un acte premier (entéléchéia protè). On comprend son affirmation : "l'âme est l'acte premier d'un corps ayant la vie en puissance".
Or nous avons dit que le zygote est organisé́ comme acte premier.
Donc on peut affirmer que le zygote est principe d'opération, plus précisément principe médiat de toutes les opérations.
Les organes existent en acte dans les chromosomes, en acte premier, sous la forme de l'organisation active génotypique.

3 / Autre argument de base pour une intervention créatrice de Dieu au premier instant : il ne peut pas y avoir de cause diminuante en ontologie :

L’initiative sponsale et son alliance naturelle avec la Sagesse créatrice de Dieu portent donc une personne potentielle dans le poids ontologique de l’uniaté sponsale à travers le support biologique de la tension des patrimoines génétiques du père et de la mère jusqu’au terme du processus de fécondation. Ce poids ontologique de l’unité́ sponsale porteuse de l’alliance procréatrice va perdre son support corporel vivant (après la conjonction des dites gamètes en place du zygote) avec l’apparition d’une nouvelle individuation biologique dès que le nouveau génome va opérer sa première mitose : il n’est donc pas raisonnable de poser l’animation à un stade ultérieur, cette alliance naturelle des parents avec l’intention créatrice de Dieu ayant besoin d’un support organisé et incarné pour demeurer.

4 / La Métaphysique de l’individuation porte avec elle l’Energeia de cette démonstration analogique du coté de la matière vivante et de la substance.

5 / La nécessité́ Éthique du Bien se conjoint à la réalité́ métaphysique de l’Un. L’Un devient l’objet originel de l’intériorité́ vivante libre dans le Don, montre que l’Éthique ne peut plus rien comprendre aujourd’hui dire sans cette métaphysique primordiale de l’Un et du Bien.
Les cinq modalités de l’Acte en Métaphysique posent la nécessité́ de poser dans l’Un une puissance originelle de liberté́ vivante, en même temps que celle du Bonum et du Verum dans le devenir substantiel de l’ontologie humaine et l’apparition de la Vie.

**Epilogue au §-9 :** L’Instant de l’animation : temps et lieu donné à l’Eglise

(Approche métaphysique ultime : les deux manières de regarder la Présence du Créateur), ((distinguer le « continuum » de la Présence de conservation dans l’être d’une part, ... et la Présence vivante et paternelle réelle de la relation de Créateur à créature en notre monde, instant unique et isolé, d’autre part)) :

Si nous avons coutume de pressentir comme un moment privilégié́, unique et sacré le premier moment de notre advenue à l’existence, dans un commencement de cette relation créatrice, ce n’est pas sans raison : le Créateur, Être premier et Source de tout ce qui existe, en cet instant initial et unique pour nous, S’est rendu présent à nous en y communiquant l’esprit vivant. Réalisant alors l’unité́ substantielle entre le corps, âme et l’esprit, Il a été en cet instant et en ce lieu du principe embryonnaire, et en cet instant et ce lieu seulement, Donateur de vie, Créateur et Père de notre animation, de notre liberté́ vivante, de notre subsistance rationnelle et immortelle. Et cette Présence Personnelle, vivante, Lumineuse, Paternelle, métaphysique et divine à la fois n’a pu jaillir que dans cet instant initial.

6bis / (Il suit la nécessaire et libératrice distinction entre deux dignités sacrées qui se conjoignent dans le principe de la vie embryonnaire : la Vie et la Source transcendantale de la vie)

Le terme de la relation vivante de Créateur à créature en notre monde et en notre temps ne peut se situer ailleurs que dans le lieu et l’instant de la conception, lieu et instant de la création de l’âme immortelle donnée directement par Dieu.

Là est le lieu de la rencontre de l’Être et de la Vie, de l’Unité́ du visible et de l’invisible, du Don et de la liberté́ du Don, de la paternité́ créée et de la paternité́ incréée, de la subsistance spirituelle et de la présence de l’Acte, de la matière et de l’esprit, de la dépendance au Créateur et de la liberté́ du créé, de l’Un et du Multiple, de la loi éternelle et de la loi naturelle, le premier instant est le tabernacle du monde, le corps originel est le Saint des Saints de toute sacralité́, la Mémoire de Dieu (Zikaron) en témoignera en chaque acte de vie pleinement humaine. La plénitude humaine : agir en la Mémoire de cela.

Celui qui cherche à pénétrer ce Sanctuaire est menteur, séducteur, homicide, au cœur du Principe lui-même : il est abominateur de l’Un et du Bien en soi.